



Recensement du Grand Cormoran

Eric Jeamet

LPO Vienne, ZI République 2
Espace 10, Bât D2, 86000 Poitiers

Introduction

Parmi les nombreuses espèces étudiées par la LPO Vienne, le Grand Cormoran (type continental) *Phalacrocorax carbo sinensis* est de loin l'oiseau qui soulève la plus grande polémique. Il est considéré par les pisciculteurs comme un concurrent direct en raison de son régime alimentaire exclusivement piscivore. Si le Grand Cormoran peut engendrer des pertes importantes dans les populations de poissons de pisciculture, causant ainsi des pertes de profit, on peut constater qu'il n'existe que peu de mesures de prévention, telles que la pose de filets au-dessus des petits bassins. De même, la faible végétation dans les étangs des piscicultures extensives n'offre plus assez de zones de refuge.

En revanche, la présence du Grand Cormoran en rivière ne perturbe aucune activité économique.

Historique

Un historique est nécessaire pour comprendre le but des comptages effectués sur les populations hivernantes nationales.

- **Avant 1970** : L'espèce sous la pression de l'homme est pratiquement éradiquée dans de nombreuses régions françaises et subit le même sort dans d'autres pays européens.
- **Juillet 1976** : Suite au déclin de sa population, des mesures de protection sont prises dans tous les pays d'Europe pour la forme continentale uniquement (*Phalacrocorax carbo sinensis*). Il est officiellement protégé en France au titre de la loi sur la protection de la nature. Ces mesures de protection permettent aux populations de se rétablir et favorisent une importante progression de l'espèce.
- **Novembre 1992** : Sous la pression de pisciculteurs, le Grand Cormoran est reclassé au rang des espèces régulables par arrêté ministériel. (Les tirs d'effarouchement et de régulation pratiqués dans la Brenne favorisent la dissémination des populations vers les départements voisins plus tranquilles. Ainsi les observations sont de plus en plus nombreuses dans notre département).

- **1996** : Dans le cadre du Groupe National sur le Grand Cormoran du Ministère de l'Environnement, les scientifiques, les associations (LPO / SNPN), les pisciculteurs et l'administration organisent conjointement un recensement national. Ce regroupement de personnes concernées par le sort du Grand Cormoran collecte les données recueillies par les associations locales ayant effectué auparavant quelques comptages, et incite les associations n'ayant pas de données à intégrer ce groupe.

Dans la Vienne, quelques comptages étaient réalisés sur le plan d'eau de St Cyr mais aucune autre recherche de dortoirs n'était faite. Cette recherche fut mise en place par la LPO Vienne ainsi que deux suivis de populations hivernantes dans le sud du département (hiver 1997-1998 et hiver 1998-1999) entre Availles-Limouzine et le barrage de Jousseau sur la Vienne (secteur où furent tirés les premiers cormorans du département au cours de l'hiver 1997-98).

Depuis 1996, l'association participe aux recensements nationaux des Grands Cormorans hivernants organisés tous les 2 ans. Ce travail nécessite de nombreuses visites sur les sites de dortoirs en novembre et décembre pour confirmer la présence ou l'absence d'individus. Le passage à la mi-janvier effectué à l'échelle nationale permet d'estimer avec précision le nombre d'oiseaux hivernants en France.

Ces comptages sont réalisés en soirée sur tous les dortoirs connus. Il est demandé aux observateurs de rester près des dortoirs jusqu'à la tombée de la nuit afin d'éviter le double comptage.

Méthode et résultats :

- 1997
 - Effectif départemental : entre 110 et 160
 - Effectif national moyen : 72800 individus
- 1999
 - Effectif départemental : entre 294 et 304 individus
 - Effectif national moyen : 83381 individus
- 2001
 - Effectif départemental : entre 359 et 444 individus
 - Effectif national moyen : 85090 individus

Discussions

Au vu des résultats du dernier recensement national, la population des Grands Cormorans hivernants amorce un ralentissement dans sa progression qui représente un taux annuel de 1,02% par an contre 7% entre 1997 et 1999 celui-ci étant beaucoup moins important que celui observé entre 1970 et 1992 qui était de 15% par an.

Ainsi le nombre de départements où les effectifs baissent depuis 1999 avec tirs est identique à celui où aucun tir n'est pratiqué. Les départements où les effectifs sont stables sont légèrement supérieurs (18% contre 15%) et ceux où les effectifs augmentent, comme la Vienne, sont un peu moins nombreux (40% avec tirs pour 44% sans

tir). En conclusion, les tirs de régulation n'ont pas d'effets significatifs sur les populations à l'échelle départementale.

Le prochain recensement se déroulera pendant l'hiver 2002-2003 et permettra d'affiner les tendances actuelles et peut-être de limiter les tirs de régulation. Chacun de vous peut participer à ce genre d'enquête et doit dans une autre mesure aider le Grand Cormoran en faisant parvenir au local de la LPO Vienne ses observations. Ces données permettent une bonne localisation des individus pendant la journée ou en soirée sur les lieux de dortoirs.

A tous, d'avance merci.

Références bibliographiques

- MARION Loïc, Recensement national des Grands Cormorans hivernant en France durant l'hiver 1998 1999, rapport du 12 juillet 1999.
- MARION Loïc, Recensement national des Grands Cormorans hivernant en France durant l'hiver 2000-2001, rapport du 31 août 2001.

